



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Débat d'Orientation Budgétaire

Séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 04 février, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Présent(e)s avec voix délibérative (10):

- M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
- M. Erick AUDEBERT
- M. Alain BARDEY
- M. Romain GASSIPARD
- Mme Chantal CREPAT
- M. Jean-Jacques ONFRAY
- M. Olivier PERREAU
- M. Dominique LEVEQUE
- Mme Céline MILLERIOUX
- M. Eric TOUPET

Excusés :

- M. Bernard BAUCHER
- M. Jacques PALLAS
- Mme Nicole SAUGET
- M. Rémy POINTEREAU
- M. Gilles GONTHIER
- Mme Emilie COMPAIN
- Mme Sabine MOREVE

Absents :

- Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
- M. Damien PRELY
- M. Jany GIBERT
- M. Charles BABLIN
- M. François LEGNIER
- M. Jean-Paul DAVID
- Mme Anne Elisabeth LE FELIC

Pouvoirs (5):

- M. Jacques PALLAS donne pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
- M. Bernard BAUCHER donne pouvoir à M. Romain GASSIPARD
- Mme Sabine MOREVE donne pouvoir à M. Dominique LEVEQUE
- M. Gilles GONTHIER donne pouvoir à M. Erick AUDEBERT
- Mme Emilie COMPAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT

Présent(e)s sans voix délibérative :

- Inès MEKLATI
- Isabelle FRADET

Secrétaire de séance : M. Romain GASSIPARD



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : le 27 janvier 2025.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du syndicat pour son projet de budget primitif 2025 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**,

Prévoit les dépenses et les recettes suivantes :

DOB- page suivante n°3 – 2025-001



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lure-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURE-SUR-ARNON

Tél : 06 07 47 36 25 / 02 48 51 03 62

Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025				
Libellé opération	Précision	Dépenses	Précision	Recettes
INVESTISSEMENT				
Travaux barrage St Georges sur Arnon 1	Etude + NDE + Travaux	341 094,43 €	AELE SMAVAA	133 784,00 € 107 390,43 €
Travaux pont St Georges sur Arnon 2	Etude + Travaux + NDE	289 787,00 €	AELE SMAVAA	70 196,75 € 219 590,25 €
Barrage Lavey de Mussy L'Orme (Gironde)	Travaux	38 123,09 €	AELE RCVL CD18 SMAVAA	9 561,50 € 4 788,00 € 3 912,30 € 7 824,60 €
Travaux PCE Chevilly	Travaux + Etude	100 000,00 €	AELE	219 000,00 €
			RCVL	50 000,00 €
	Diagnostic	1 000,00 €	AELE	1 500,00 €
			RCVL SMAVAA	600,00 € 500,00 €
Effacement aménagement IB	Travaux	19 800,00 €	AELE	5 940,00 €
			RCVL	3 960,00 €
			CD18	1 980,00 €
Effacement aménagement IB	Travaux	18 360,00 €	AELE	5 508,00 €
			RCVL	3 672,00 €
Surs des milieux (TERAN)	Etude 2023		AELE	2 541,00 €
	Etude 2025	7 000,00 €	AELE	3 500,00 €
			CD18	2 100,00 €
			SMAVAA	1 400,00 €
Travaux barquettes à Nijny	Travaux	15 000,00 €	SMAVAA	15 000,00 €
Communication		3 300,00 €	SMAVAA	3 300,00 €
Achat matériel		500,00 €	SMAVAA	500,00 €
Emprunt			SMAVAA	150 980,00 €
FONCTIONNEMENT				
Pour Charge de mission		52 000,00 €	AELE RCVL SMAVAA	31 200,00 € 10 400,00 € 10 400,00 €
Pour Secrétariat		20 000,00 €	AELE SMAVAA	12 000,00 € 8 000,00 €
Rémunération élus	Président et Vice	20 000,00 €	SMAVAA	20 000,00 €
Entretien		6 120,00 €	SMAVAA	6 120,00 €
Fonctionnement		16 500,00 €	AELE	7 200,00 €
			RCVL	2 400,00 €
			SMAVAA	6 900,00 €
Cotisations Concom			CCP	52 082,00 €
			YSD	30 732,00 €
			Champagne B	6 405,00 €
			Cote de Berry	38 136,00 €
			Fischer	2 218,00 €



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Décide à l'unanimité d'établir, et d'inscrire au budget 2025 ces futures dépenses et recettes.

Ainsi Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon, le 04 février 2025

Le Secrétaire de séance
M. Romain GASSIPARD

Le Président,
M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

6 - MAI 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Validation du programme d'action de l'Accord de Territoire Arnon Aval 2025 – 2027 et de son financement

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, au centre Socio-Culturel de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

- Le Président et les Vice-Présidents (en cas d'absence du Président) à solliciter les financeurs, à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires au bon déroulement de l'accord de territoire et à signer tout document relatif à ces opérations.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,

Le 30 avril 2025.

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Vote du compte de gestion 2024

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de l'année figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancé. Qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que les opérations sont exactes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budget annexe,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- Approuvent le compte de gestion 2024 et,
- Autorisent le Président à signer le compte de gestion 2024.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,

Le 3 Avril 2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024					Exercice 2024
	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	104 085,31		-38 544,97		65 540,34
TOTAL I	172 833,67		92 234,22		265 067,89
II - Budgets des services à caractère administratif	276 918,98		53 689,25		330 608,23
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	276 918,98		53 689,25		330 608,23

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2024

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal, et propose le même résultat pour l'exercice 2024,



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

En tant qu'ordonnateur des finances du Conseil Syndical, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après la désignation de M. Erick AUDEBERT - Vice-Président -, qui préside le Conseil pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Président, ordonnateur des Finances du Syndicat, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à l'exécution du budget principal du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal, et présentant le même résultat pour l'exercice 2024, qui se décline comme suit : d'un excédent de fonctionnement de 92 234,22€, auquel vient s'ajouter les résultats antérieurs de 172 833,67€ pour un résultat de clôture de l'exercice 2024 d'un montant total de 265 067,89€.

En section investissement, se décline comme suit : un déficit de 38 544,97 € auquel vient s'ajouter le résultat antérieur de 104 085,31 € pour un résultat de l'exercice cumulé d'un montant de 65 540,34 € auquel viennent s'ajouter des restes à réaliser en dépense de 342 258,34 € et en recette de 178 897,75 € soit 163 360,59 € de déficit, le résultat de clôture de l'exercice 2024 en investissement est donc de - 97 820,25 €.

Les membres du Conseil Syndical sont invités à approuver le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 12 voix « pour » :

- **Approuve** le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

Ont signé les membres présents, après lecture faite.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera notifié et transmis en Préfecture.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,

Le 3.04.2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	110 000,00	32 925,60	57 851,91	19 221,49
2031	Frais d'études	110 000,00	31 761,00	56 688,00	21 550,40
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 165,00	1 163,91	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	160 000,00	2 588,03	0,00	157 411,97
20422	Subv. pers. droit privé - Bâlements et installations	160 000,00	2 588,03	0,00	157 411,97
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	52 896,29	268,52	0,00	52 627,77
2126	Autres agencements et aménagements	50 896,29	0,00	0,00	50 896,29
21611	Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00
21645	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	268,52	0,00	1 731,48
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		322 896,29	35 783,15	57 851,91	229 261,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 035,00	3 034,02	0,00	0,98
1641	Emprunts en euros	3 035,00	3 034,02	0,00	0,98
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		3 035,00	3 034,02	0,00	0,98
45814561	Opération pour compte de tiers n°4561	39 123,84	39 122,94	0,00	0,90
4581458101	MAPA ST GEORGES SUR ARNON	553 647,00	0,00	284 406,43	269 440,57
4581458102	MAPA Vannage des Molènes à MASSAY	34 480,00	0,00	0,00	34 480,00
4581458103	MAPA Effacement et Aménagement d'ouvrages dans le Dpt 35	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
4581458104	MAPA - Effacement et Aménagement d'ouvrages dans le Dpt 18	18 380,00	0,00	0,00	18 380,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		665 620,84	39 122,94	284 406,43	342 091,47
TOTAL DEPENSES REELLES		991 552,13	77 940,11	342 258,34	571 353,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 088,79	12 088,79		0,00
	Charges transférées	12 088,79	12 088,79		0,00
13912	Subv. inv. actifs amort. - Régions	205,61	205,61		0,00
13913	Subv. inv. actifs amort. - Départements	1 997,67	1 997,67		0,00
13916	Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	9 885,51	9 885,51		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		12 088,79	12 088,79		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 003 640,92	90 028,90	342 258,34	571 353,68
Pour information D091 Solde d'exécution négatif reporté de 2023		0,00			

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	27 608,40	15 541,25	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	11 671,90	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres établissements publics locaux	0,00	15 936,50	15 541,25	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1841	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00	27 608,40	15 541,25	00 000,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	193,56	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	193,56	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	193,56	0,00	0,00
45824581	Opération pour compte de tiers n°4581	51 079,42	0,00	8 561,00	41 518,42
4582458101	MAPA ST GEORGES SUR ARNON	553 847,00	0,00	153 795,50	400 051,50
4582458102	MAPA Vannage des Molènes à MASSAY	34 490,00	0,00	0,00	34 490,00
4582458103	MAPA Effacement et Aménagement d'ouvrages dans le Dpt 36	19 800,00	0,00	0,00	19 800,00
4582458104	MAPA - Effacement et Aménagement d'ouvrages dans le Dpt 18	18 380,00	0,00	0,00	18 380,00
4582599	Régul SGC MERZON	0,00	2 588,03	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		617 576,42	2 588,03	163 356,50	511 631,89
TOTAL DES RECETTES REELLES		777 576,42	30 389,99	178 897,75	568 286,88
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 879,19	21 093,94		885,25
28031	Amort. frais d'études	8 175,00	13 321,20		0,00
2815731	Amort. matériel roulant	4 177,21	4 175,55		1,66
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	9 063,52	3 041,70		6 021,82
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	87,22	85,00		2,22
28188	Amort. autres	476,24	470,49		5,75
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		121 979,19	21 093,94		100 885,25
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		121 979,19	21 093,94		100 885,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		899 555,61	51 483,93	178 897,75	669 172,93
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2023		104 086,31			



VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	102 032,93	19 186,64	0,00	0,00	82 847,29
60224	Achats stockés - Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Achats stockés - Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Achats stockés - Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60268	Achats stockés - Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	96,00	68,80	0,00	0,00	26,20
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	3 000,00	1 523,38	0,00	0,00	1 476,62
60622	Fournitures non stockables - Carburants	1 000,00	575,15	0,00	0,00	424,85
60623	Fournitures non stockables - Alimentation	0,00	98,25	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures non stockables - Fournitures d'entretien	0,00	86,25	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures non stockables - Fournitures de petit équi	800,00	69,89	0,00	0,00	730,11
60636	Fournitures non stockables - Habillement et vêtemen	290,00	126,30	0,00	0,00	163,70
6064	Fournitures non stockables - Fournitures administrativ	1 000,00	496,38	0,00	0,00	503,62
60658	Fournitures non stockables - Autres produits pharmac	0,00	8,43	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	1 557,60	0,00	0,00	42,40
6132	Locations immobilières	1 350,00	1 088,56	0,00	0,00	261,44
61358	Autres locations mobilières	3 500,00	1 855,20	0,00	0,00	1 644,80
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	16 000,00	2 723,00	0,00	0,00	13 277,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	400,00	20,00	0,00	0,00	380,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 000,00	282,72	0,00	0,00	14 717,28
6161	Primes d'assurances multirisques	2 700,00	1 815,93	0,00	0,00	884,07
6164	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6188	Autres frais divers	687,93	0,00	0,00	0,00	687,93
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Dive	20 000,00	367,50	0,00	0,00	19 632,50
6231	Annonces et insertions	10 000,00	1 326,00	0,00	0,00	8 674,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	260,00	0,00	0,00	1 240,00
6234	Réceptions	0,00	75,70	0,00	0,00	0,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00	729,10	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 500,00	2 893,18	0,00	0,00	2 606,82
6261	Frais d'affranchissement	300,00	38,55	0,00	0,00	261,45
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 271,18	0,00	0,00	528,82
6262	Frais de gardiennage	0,00	28,79	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 450,00	51 303,81	0,00	0,00	29 146,19
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	800,00	356,03	0,00	0,00	443,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	35,82	0,00	0,00	114,18
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	1 500,00	858,39	0,00	0,00	641,61
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur ré	500,00	167,40	0,00	0,00	332,60
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	42 000,00	31 198,91	0,00	0,00	10 801,09
64132	Personnel non titulaire - SPT et indemnité de résida	800,00	310,86	0,00	0,00	489,14
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnité	7 000,00	4 295,89	0,00	0,00	2 704,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	10 935,45	0,00	0,00	9 064,55

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 500,00	1 400,83	0,00	0,00	3 099,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.J.C.	2 500,00	1 450,13	0,00	0,00	1 049,87
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	282,08	0,00	0,00	117,92
66	Autres charges de gestion courante	66 982,00	18 217,83	0,00	0,00	48 764,17
65134	Aides	300,00	900,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	18 000,00	18 484,76	0,00	0,00	1 515,24
65313	Cotisations de retraite (élus)	750,00	692,38	0,00	0,00	57,64
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de c	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	800,00	438,80	0,00	0,00	360,20
65816	Autres redevances pour concessions, brevets, licen	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65886	Autres charges diverses de gestion courante	41 832,00	0,61	0,00	0,00	41 831,39
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66+656)		249 464,83	88 706,98	0,00	0,00	160 757,85
66	Charges financières (b)	48,34	43,38	3,70	0,00	2,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49,34	49,34	0,00	0,00	0,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00	3,70	0,00	0,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	-5,96	0,00	0,00	5,96
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		249 514,27	88 750,36	3,70	0,00	160 760,21
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 979,19	21 093,94			885,25
6811	Dot. sur amort. des immobilisations incorporelles et	21 979,19	21 093,94			885,25
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 979,19	21 093,94			100 885,25
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 979,19	21 093,94			100 885,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		371 493,46	109 844,30	3,70	0,00	261 645,46
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2023						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	3,70
Montant de l'exercice 2023	5,96
= Différence ICNE 2024 - ICNE 2023	-2,26



VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	186 571,00	186 431,25	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	583,49	0,00	0,00	0,00
7472	Participations régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations GFP de rattachement	138 571,00	138 571,00	0,00	0,00	0,00
747688	Autres	48 000,00	49 276,80	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 552,14	0,00	0,00	0,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1 552,14	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+71+74+75+013)		186 571,00	189 993,43	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		186 571,00	189 993,43	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 088,79	12 088,79			0,00
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cp	12 088,79	12 088,79			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 088,79	12 088,79			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		198 659,79	202 082,22	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2023		172 833,67				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2023	0,00
= Différence ICNE 2024 - ICNE 2023	0,00



II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		II
		A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A		G	
Section de fonctionnement		109 848,00		202 082,22
Section d'investissement	G	90 028,90	H	51 403,93

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	I	172 833,67
	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)	
	D	0,00	J	104 085,31
	Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	(si excédent)	

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	A+B+C+D	199 876,90	G+H+I+J	530 485,13
--	---------	------------	---------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K	0,00
	Section de fonctionnement			
	F	342 258,34	L	178 897,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	G+H+I+J+K+L		178 897,75

RESULTAT CUMULE	A+C+E	109 848,00	G+I+K	374 015,89
	Section de fonctionnement			
	B+D+F	432 287,24	H+J+L	334 465,93
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	G+H+I+J+K+L	709 382,88

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non rattachées selon qu'elles nécessitent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non rattachées au 31/12/2024 et nécessitant de la comptabilité des engagements n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL
SYNDICAT MIXTE
SIMAVAM
(CHER)

Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tel : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2024

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
 Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
 Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
 Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
 Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 234,22
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	172 833,67
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	265 067,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	65 540,34
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-163 360,59
Besoin de financement F. = D. + E.	97 820,25
AFFECTATION =C. = G. + H.	265 067,89
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	97 820,25
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	167 247,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- **d'affecter** le résultat de l'Exercice 2024 comme ci-dessus reporté,



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 3. Avril 2025.....

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



18134	SI Aménagement Vallée Arnon Aval	2024
Code INSEE	SI Aménagement Vallée Arnon Aval	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 234,22
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	172 833,67
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	265 067,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	85 540,34
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-153 380,59
Besoin de financement F. = D. + E.	97 820,25
AFFECTATION =C. = G. + H.	265 067,89
1) Affectation en réserves R1058 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	97 820,25
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	167 247,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) Si ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, GUILLEMAIN Jean-Sylvain, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A. le 30 AVR 2025

**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Vote du budget 2025

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025

Vu, les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

Vu, l'instruction M57,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 04 février 2025,

Considérant la délibération n°2025-001 du 04 février 2025 fixant la contribution des communautés de communes membres du SMAVAA,

Considérant que le budget primitif 2025, ainsi présenté, est équilibré en dépenses et recettes,

Considérant que le budget primitif pour l'année 2025 est présenté aux membres du Conseil Syndical, accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Syndical de voter le projet du budget primitif 2025, qui se répartit comme suit :

En Investissement :

DEPENSES	RECETTES
924 395,34 €	924 395,34 €

En Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
375 781,00 €	375 781,00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'UNANIMITÉ, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- **Approuve** le budget primitif 2025 (section d'investissement et section de fonctionnement).

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon
le 3 Avr 2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	102 032,93	112 300,00	
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	95,00	200,00	
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	3 000,00	3 000,00	
60622	Fournitures non stockées - Carburants	1 000,00	1 000,00	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation		150,00	
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien		200,00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	800,00	1 000,00	
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de tra	200,00	200,00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 000,00	1 500,00	
60668	Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutique		50,00	
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	1 600,00	
6132	Locations immobilières	1 350,00	1 350,00	
61358	Autres locations mobilières	3 500,00	3 500,00	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000,00	6 000,00	
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	16 000,00	30 000,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	400,00	500,00	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 000,00	15 000,00	
6161	Primes d'assurances multirisques	2 700,00	3 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	3 500,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	100,00	500,00	
6188	Autres frais divers	687,93	700,00	
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	10 000,00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	20 000,00	20 000,00	
6231	Annonces et insertions	10 000,00	2 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	600,00	
6234	Réceptions		400,00	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers		800,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	5 500,00	4 500,00	
6261	Frais d'affranchissement	300,00	200,00	
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 800,00	
6282	Frais de gardiennage		50,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 450,00	104 960,00	
6218	Autre personnel extérieur	800,00	20 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	210,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	1 500,00	1 500,00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérat	600,00	800,00	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	42 000,00	52 000,00	
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	800,00	500,00	
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	7 000,00	6 000,00	
6461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	18 000,00	
6463	Cotisations aux caisses de retraite	4 500,00	4 000,00	
6464	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	2 300,00	
6466	Versement au F.N.C. du supplément familial	150,00	150,00	
6468	Cotisations aux autres organismes sociaux	50,00	100,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	400,00	
65	Autres charges de gestion courante	66 982,00	27 500,00	
65134	Aides	300,00	1 000,00	
65311	Indemnités de fonction (élus)	18 000,00	20 000,00	
65313	Cotisations de retraite (élus)	750,00	1 000,00	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit priv	500,00	500,00	
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	800,00	800,00	
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, pro	5 000,00	3 700,00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	41 832,00	500,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		249 464,93	244 760,00	
66	Charges financières (b)	49,34	30 050,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49,34	30 028,45	

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
661121	Montant des ICNE de l'exercice		29,62	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1		-8,08	
67	Charges spécifiques (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		249 514,27	274 810,00	
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	78 971,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 979,19	22 000,00	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	21 979,19	22 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 979,19	100 971,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 979,19	100 971,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		371 493,46	375 781,00	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	375 781,00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	29,62
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8,08
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00



VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations et participations	186 571,00	201 771,36	
7472	Participations régions		12 800,00	
74751	Participations GFP de rattachement	138 571,00	138 571,00	
747888	Autres	48 000,00	50 400,36	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		186 571,00	201 771,36	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		186 571,00	201 771,36	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 088,79	6 762,00	
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte rés.	12 088,79	6 762,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 088,79	6 762,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		198 659,79	208 533,36	

RESTES A REALISER 2024	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	167 247,64
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	375 781,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	110 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	110 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	160 000,00	0,00	
20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	160 000,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	52 898,29	3 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	50 898,29	0,00	
21611	Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents		0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		2 500,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		322 898,29	3 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 034,00	3 200,00	
1641	Emprunts en euros	3 034,00	3 200,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
Total des dépenses financières		3 034,00	3 200,00	
45411001	Opé. pour compte de tiers n° 1001		280 800,00	
45411002	Opé. pour compte de tiers n° 1002		19 800,00	
45411003	Opé. pour compte de tiers n° 1003		18 360,00	
45411004	Opé. pour compte de tiers n° 1004		16 000,00	
45814581	Opé. pour compte de tiers n° 4581	39 122,84	0,00	
4581458101	Opé. pour compte de tiers n° 458101	553 847,00	0,00	
4581458102	Opé. pour compte de tiers n° 458102	34 490,00	0,00	
4581458103	Opé. pour compte de tiers n° 458103	19 800,00	0,00	
4581458104	Opé. pour compte de tiers n° 458104	18 360,00	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		655 619,84	333 960,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		991 552,13	340 160,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 088,79	6 762,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	12 088,79	6 762,00	
13912	Subv. inv. actifs amort. - Régions	205,61	286,30	
13913	Subv. inv. actifs amort. - Départements	1 997,67	701,51	
13916	Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	9 885,51	5 774,19	
041	Opérations patrimoniales		235 215,00	
20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations		235 215,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		12 088,79	241 977,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 003 640,92	582 137,00	

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

		+
RESTES A REALISER 2024	342 258,34	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	924 395,34	



VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
1316	Subv. transf. Autres établissements publics locaux		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	150 000,00	
1641	Emprunts en euros	100 000,00	150 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement		100 000,00	150 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		97 820,25	
10222	FCTVA		0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		97 820,25	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières			97 820,25	
45422001	Opé. pour compte de tiers n° 2001		70 197,00	
45422002	Opé. pour compte de tiers n° 2002		13 860,00	
45422003	Opé. pour compte de tiers n° 2003		14 658,00	
45824581	Opé. pour compte de tiers n° 4581	51 079,42	0,00	
4582458101	Opé. pour compte de tiers n° 458101	553 847,00	0,00	
4582458102	Opé. pour compte de tiers n° 458102	34 490,00	0,00	
4582458103	Opé. pour compte de tiers n° 458103	19 800,00	0,00	
4582458104	Opé. pour compte de tiers n° 458104	18 380,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		677 576,42	98 745,00	
TOTAL RECETTES REELLES		777 576,42	346 585,25	
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	78 971,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 979,19	19 206,00	
28031	Amort. frais d'études	8 175,00	13 617,20	
2805	Amort. Licences, logiciels, droits similaires		1 113,23	
2815731	Amort. matériel roulant	4 177,21	298,02	
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	9 063,52	3 005,02	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	87,22	408,02	
3188	Amort. autres	476,24	766,51	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		121 979,19	98 177,00	
041	Opérations patrimoniales		235 215,00	
45422001	ST GEORGES - TRAVAUX PONT Tranche 2		210 603,00	
45422002	EFFACEMENT (Hors liste 2) ET AMENAGEMENT D'OUVRAGE		5 940,00	
45422003	EFFACEMENT (Hors liste 2) ET AMENAGEMENT D'OUVRAGE		3 672,00	
45422004	AMENAGEMENT BANQUETTES LAVOIR DE MIGNY		15 000,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		121 979,19	333 382,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		899 555,61	679 967,25	

RESTES A REALISER 2024

178 897,75

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE QU'ANTICIPÉ

65 540,34

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

924 385,34



22 AVR. 2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Durée d'amortissement des immobilisations au 20422

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA,

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06 07 47 36 25 / 02 48 51 03 62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Vu les dispositions des articles L2321-2-27 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en indiquant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire à enregistrer au budget, pour toutes les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Vu l'instruction M57,

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions.

Considérant qu'aucune durée d'amortissement n'a été votée pour les immobilisations inscrites à l'article 20422 - Immobilisations corporelles – Subventions d'équipement

Il est donc nécessaire de voter une durée d'amortissement pour les immobilisations comptabilisées au compte 20422.

Le Président propose de voter une durée d'amortissement selon le barème indicatif figurant dans l'instruction budgétaire et comptable M57, sur la durée maximale, soit 30 ans.

Immobilisations incorporelles		
Imputation	Désignation	Durée d'amortissement
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	30 ans

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- d'appliquer la durée d'amortissements mentionnée dans le tableau ci-dessus, pour les biens entrant dans le patrimoine du SMAVAA et applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 30^{avril} 2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Télétravail

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secreariat@gmail.com

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

***Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

***Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;*

***Vu** le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;*

***Considérant** l'avis FAVORABLE du Comité Social Technique en date du 24/03/2025 ;*

***Considérant que** les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;*

***Considérant que** l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que la maintenance de ceux-ci ;*

Article 1 : Les activités éligibles au télétravail

Les principales activités exercées par le/la chargé(e) de mission dans le cadre du télétravail sont :

- Rédaction de documents techniques,
- Rédactions de pièces de marchés publics
- Suivi des mails
- Prises de contacts
- Rendez – vous en visio conférence
- Développement de projets (saisie de données, cartographie, communication etc)
- Veilles bibliographiques

Ces missions peuvent varier et évoluer en fonction des besoins de la collectivité.

Article 2 : Règles à respecter

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité.

Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Il doit donc être joignable et disponible.



L'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail sans une autorisation préalable de l'autorité territoriale. Dans le cas contraire, ce dernier pourra être sanctionner pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique ou se voir infliger une absence de service.

Article 3 : Droits et devoirs

L'agent s'engage à respecter les règles en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données définies ainsi que celle en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé.

Durant sa période de télétravail, l'agent bénéficiera des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'agent ainsi placé bénéficie de l'intégralité de sa rémunération ainsi que du maintien de ses droits à avancement et de ses droits de retraite.

L'agent peut être soumis à la visite d'une délégation du comité social territorial sur le lieu d'exercice de ses fonctions en télétravail. Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès à celui-ci est subordonné à l'accord de l'agent, dûment recueilli par écrit.

Article 4 : Système déclaratif de comptabilisation du temps de travail

Le(s) télétravailleur(s) doivent remplir périodiquement des formulaires d'auto-déclarations ou de « feuille de temps ».

Article 5 : Matériel mis à disposition

Pour le bon exercice des fonctions en télétravail, le matériel nécessaire est mis à disposition de l'agent :

- Ordinateur portable et ses accessoires
- Téléphone portable
- Accès à la messagerie professionnel et aux logiciels indispensables

Article 6 : Autorisation

L'autorisation est valable à partir de ce jour et sans limite de temps.

Les modalités seront précisées pour tout nouvel agent dans un protocole individuel validé et signé et lui seront accordées pour toute la durée de sa présence au sein de la collectivité sauf accord entre les parties.

En cas de changement d'agent, une nouvelle demande sera formulée avec un nouveau protocole et une période d'adaptation d'un mois sera obligatoire.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.46.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail ne peut être supérieure à 3 jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 2 jours par semaine sauf dérogation selon l'article 3 du Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- Les modalités de télétravail décrites ci-dessus.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 3 Avril 2015

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

21 AVR. 2015





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Plages horaires variables

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA,

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mainie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

***Vu** le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

***Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

***Vu** la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 47) ;*

***Vu** le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;*

***Vu** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;*

***Considérant** l'avis FAVORABLE du Comité Social Technique en date du 24/03/2025.*

Article 1 : Poste de secrétariat

Le poste est exercé à temps partiel soit 17,5 heures par semaine.

Ce temps de travail est à effectuer sur une plage horaire allant de 8h30 à 19h et doit être validé avec la fiche de poste signée de deux parties lors de la signature du contrat sauf dérogation contraire exceptionnelle.

Article 2 : Poste de chargé(e) de missions

Le poste est exercé à temps plein soit 35 heures par semaine.

Ce temps de travail est à effectuer sur une plage horaire allant de 7h30 à 19h et doit être validé avec la fiche de poste signée des deux parties lors de la signature du contrat sauf dérogation contraire exceptionnelle.

Article 3 : Règlement

Le cycle d'heures est fixé mensuellement soit 75,83heures par mois pour le poste de secrétariat et 151,67heures par mois pour le poste de chargé(e) de missions.

Toute heure réalisée en plus donne lieu à une récupération ou paiement en heure complémentaire/supplémentaire sur le mois en cours sinon elle sera perdue.

Article 4 : Autorisation

L'autorisation est valable à partir de ce jour et sans limite de temps.

Les modalités seront précisées pour tout nouvel agent dans un protocole individuel validé et signé et lui seront accordées pour toute la durée de sa présence au sein de la collectivité sauf accord entre les parties.

En cas de changement d'agent, une nouvelle demande sera formulée avec un nouveau protocole.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Marie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- Les éléments décrits ci-dessus relatifs aux horaires variables.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 30.04.2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tel : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretaire@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Autorisations spéciales d'absences

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 622-1 à L. 622-5 ;

Considérant l'avis FAVORABLE du Comité Social Technique en date du 24/03/2025.

Le SMAVAA souhaite fixer des autorisations spéciales d'absences à compter du 01/04/2025 définies comme suit :

Nature de l'évènement	Nombre de jours calendaires
Naissance ou adoption	3 jours
Mariage ou PACS de l'agent	8 jours
Mariage d'un enfant	4 jours (1)
Mariage d'un frère, d'une sœur	2 jours (1)
Mariage d'un beau-frère, belle-sœur	2 jours (1)
Mariage d'un petit-fils, petite fille	2 jours (1)
Décès d'un(e) conjoint(e)	5 jours
Décès d'un enfant de plus de 25 ans	12 jours (1)
Décès d'un enfant de moi de 25 ans ou d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente (Equivalent au congé de deuil du Code de la Sécurité Sociale)	14 jours + 8 jours calendaires supplémentaires
Décès du père, de la mère	3 jours (1)
Décès des beaux-parents	3 jours (1)
Décès d'un grand parent	3 jours (1)
Décès d'un frère, d'une sœur	3 jours (1)
Décès d'un beau-frère, d'une belle-sœur	2 jours (1)
Décès d'un petit-fils, une petite-fille	2 jours (1)
Décès d'un gendre, d'une belle-fille	5 jours (1)
Décès d'un oncle, une tante (1 ^{er} degré)	2 jours (1)
Décès d'un neveu, nièce (1 ^{er} degré)	2 jours (1)
Intervention chirurgicale ou hospitalisation d'un conjoint ou de l'enfant	1 jour
Consultation chez un spécialiste hors commune pour l'enfant ou l'agent	1 jour
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour (3)



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Déménagement	1 jour
Convocation (Sécurité Sociale, Affaires juridiques)	1 jour
Don du sang	½ journée par don
Veille des épreuves d'admissibilité à un concours	1 jour
Epreuves d'admissibilités à un concours	1 jour
Veille des épreuves d'admission à un concours	1 jour
Epreuves d'admissions à un concours	1 jour

- (1) Pour chacun des événements, une journée supplémentaire est accordée pour délai de route s'il nécessite un déplacement d'au moins 300kms à l'aller par le trajet le plus direct.
- (2) Les 8 jours ouvrables complémentaires sont fractionnables dans un délai d'un an suivant le décès.
- (3) Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence. Autorisation accordée sous réserve des nécessités de services, pour des enfants de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés). Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints, par année civile, quel que soit le nombre d'enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- Les éléments décrits ci-dessus relatifs aux autorisations spéciales d'absences.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 30.04.2025

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

22 AVR. 2025





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06 07 47 36 25 / 02 48 51 03 62

Courriel : snavaa.cdm@gmail.com / snavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Adhésion au CNAS

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Lury-sur-Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir
à M. Erick AUDEBERT

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : le 19/03/2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Vu le Code générale des collectivités territoriales ;

Vu L'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu l'article 70 et 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu L'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 ;

Considérant la nécessité du syndicat à désigner un organisme à but non lucratif pour lui confier la mise en œuvre de son action sociale ;

Considérant l'avis FAVORABLE du Comité Social Technique du 24/03/2025.

Monsieur le Président informe les membres du SMAVAA du rôle du **CNAS** qui est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, le **CNAS** propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Conformément à l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Monsieur le Président précise que la cotisation versée au **CNAS** est égale à 222,00€ brut par agent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 13 voix « pour » :

- d'adhérer au **CNAS** pour l'ensemble des agents
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au **CNAS** et à faire procéder à la désignation des délégués locaux,
- que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2025

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon

le 30.01.2025

Le président Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance Bernard BAUCHER

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

22 AVR. 2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Réalisation d'un emprunt de 150000€ pour transformation écologique – 2025-012

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : le 03/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à neuf heures trente, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à Saint Georges sur Arnon, à la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du SMAVAA.

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Erick AUDEBERT, M. Jacques PALLAS, M. Bernard BAUCHER, M. Charles BABLIN, M. Romain GASSIPARD, M. Jany GIBERT, Mme Chantal CREPAT, M. Alain BARDEY, M. Alain DE GALBERT, M. Jean-Jacques ONFRAY.

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY, M. Remy POINTEREAU, Mme Emilie COMPAIN, Mme Carole BAPTISTA DE HORTA, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Céline MILLERIOUX, M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire), Mme Sabine MOREVE, M. François LEGNIER, M. Olivier PERREAU, M. Dominique LEVEQUE, Mme Nicole SAUGET.

Pouvoir(s) :

M. Dominique LEVEQUE (Pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN)

Mme Nicole SAUGET (Pouvoir à M. Alain BARDEY).

Invité (e) :

Mme Marie-Christine GUILLEMOT

Salariées présentes :

Mme Inès MEKLATI, Mme Sandrine JAMET.

Secrétaire de séance :

Mme Chantal CREPAT

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment :

Vu l'article L 1618-2 relatif aux conditions générales de recours à l'emprunt par les collectivités et établissements publics ;



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Vu l'article L.5211-5 concernant le fonctionnement des syndicats mixtes ;

Vu les articles L.5211-36 et suivants relatifs aux compétences budgétaires et financières des syndicats mixtes

Vu le règlement budgétaire et comptable M57, applicable au SMAVAA permettant la gestion pluriannuelle et la fongibilité des crédits

Vu le projet de travaux de transformation écologique validé lors des précédentes séances ;

Vu les propositions de financement transmises par : - le Crédit Agricole, - la Banque des Territoires ;

Considérant : Que le financement des projets de transformation écologique nécessite la souscription d'un emprunt d'un montant de 150 000 € ;

Considérant : Que deux offres ont été reçues et analysées, émanant du Crédit Agricole et de la Banque des Territoires ;

Considérant : Qu'après examen comparatif des conditions proposées, le Conseil syndical estime plus favorable l'offre de la Banque des Territoires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité de 8 voix pour 13, et 3 abstentions, décide :

Article 1 :

D'autoriser le recours à un emprunt auprès de la Banque des Territoires, selon les modalités suivantes :

	Durée/ Périodicité	Taux	Échéances	Coût Total des intérêts
AMORTISSEMENT ECHEANCE des Territoire	Banque 100T (25 ans)	1,70 % + 0,5 % Taux révisable avec index Livret A	1950,14 €	45 014,36 €

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président du SMAVAA à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt et à procéder à toutes démarches utiles.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département conformément à l'article L.2131-1 du CGCT, et publiée selon les formes légales en vigueur.

Ainsi délibéré en séance publique le 24 septembre 2025.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera notifié et transmis en Préfecture.

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

06 OCT. 2025



Le secrétaire de séance, Mme Chantal CREPAT

Fait à Lury-sur-Arnon,

Le 11/10/25

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt AQUA PRET d'un montant total de 150 000 € (cent cinquante mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de restauration de continuités écologiques à Saint Georges sur Arnon

Séance du JJ/MM/AAAA

Etaient présents :

Le Comité syndical du SMAVAA de Lury sur Arnon, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Président du SMAVAA de Lury sur Arnon est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de ~~150 000~~ € (deux cent soixante mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRET

Montant : 150 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Comité syndical autorise son Président délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Lury sur Arnon le 22/10/25

Le Président

Cachet de l'emprunteur



Date d'envoi au contrôle de légalité :

Et

Date de publication :

